

## Infos pratiques

### Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) La Chapelle-aux-Naux – Lignières-de-Touraine

#### *Année scolaire 2023-2024*

- **L'école de Lignières-de-Touraine** accueille :
  - Les classes maternelles à l'école Jacques Prévert - 1 rue des Caves
  - Les classes de CE2, CM1 et CM2 à l'école Jean Moulin - 21 rue d'Azay-le-Rideau
- **L'école de La Chapelle-aux-Naux** accueille les classes de CP et CE1

#### Horaires des cours

*Lundi, mardi,  
jeudi et vendredi*

- **Début :**
  - **8h50 à Lignières-de-Touraine**
  - **9h05 à La Chapelle-aux-Naux**
- **Fin :**
  - **16h20 à Lignières-de-Touraine**
  - **16h35 à La Chapelle-aux-Naux**

- La fin des cours est prévue à 16h20 à Lignières-de-Touraine les lundis, mardis, jeudis et vendredis, heure à laquelle les parents doivent récupérer leurs enfants.
- La fin des cours est prévue à 16h35 à La Chapelle-aux-Naux les lundis, mardis, jeudis et vendredis, heure à laquelle les parents doivent récupérer leurs enfants.
- **En cas d'absence des parents aux heures prévues, l'enfant est confié aux agents de la garderie périscolaire et le temps est facturé aux parents.**

#### Restauration scolaire

Elle est assurée les lundis, mardis, jeudis et vendredis.  
Les enfants doivent obligatoirement être inscrits auprès des mairies.

- Les menus sont consultables sur le site internet *Radis la toque*.
- Pour Lignières-de-Touraine, les horaires du restaurant scolaire sont de 12h20 à 13h50. Les enfants ne mangeant pas à la cantine sont accueillis dans la cour de l'école à partir de 13h40.
- Pour la Chapelle-aux-Naux, les horaires du restaurant scolaire sont de 12h35 à 14h05. Les enfants ne mangeant pas à la cantine sont accueillis dans la cour de l'école à 13h55.
- L'annulation ou la réservation des repas doit être réalisée **la veille avant 10 heures au niveau de la mairie concernée uniquement** (voir règlement intérieur).
- En cas de départ à titre exceptionnel de l'enfant pendant la pause méridienne, une décharge de responsabilité doit être signée par les parents ou la personne responsable.

## Garderie périscolaire - ALSH

La garderie périscolaire du RPI est gérée par la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre. Les enfants doivent obligatoirement être inscrits sur le site internet dédié : [www.famille-tourainevalleedelindre.fr](http://www.famille-tourainevalleedelindre.fr)

- **Les points d'accueil de la garderie sont répartis sur les trois sites du RPI :**
  - À l'école Jacques Prévert pour accueillir les enfants d'âge maternel qui habitent à Lignières-de-Touraine ;
  - À l'école Jean Moulin pour accueillir les enfants d'âge élémentaire qui habitent à Lignières-de-Touraine ;
  - À la salle polyvalente pour les enfants qui habitent à La Chapelle-aux-Naux.
- **Horaires :**
  - Le matin à partir de 7h15
  - Le soir jusqu'à 18h30

## Horaires du transport scolaire

Un transport-navette est organisé entre les deux écoles du RPI matin et soir. Les enfants doivent obligatoirement être inscrits auprès de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre : [www.tourainevalleedelindre.fr](http://www.tourainevalleedelindre.fr)

- **Le matin**, le car part à 8h33 de l'école de La Chapelle-aux-Naux, dépose les enfants à 8h41 à l'école Jean Moulin (élémentaire) de Lignières-de-Touraine, puis à 8h47 à l'école Jacques Prévert (maternelle) de Lignières-de-Touraine pour repartir ensuite vers l'école de La Chapelle-aux-Naux et arriver à 8h55.
- **Le soir**, le car part à 16h27 de l'école Jean Moulin (élémentaire) de Lignières-de-Touraine, puis se rend à l'école Jacques Prévert (maternelle) de Lignières-de-Touraine à 16h33, avant de regagner l'école de La Chapelle-aux-Naux à 16h45. Le retour à Lignières-de-Touraine se fait à 16h53 à l'école Jacques Prévert et à 16h59 à l'école Jean Moulin (élémentaire).
- **Un temps de « petite garderie » est organisé à l'école Jacques Prévert (maternelle) de Lignières-de-Touraine de 16h20 à 16h53, uniquement pour les enfants de Lignières-de-Touraine qui attendent le retour du car depuis La Chapelle-aux-Naux (fratrie)**

## Fonctionnement du transport scolaire

Il concerne uniquement le transport des enfants dont la commune de domiciliation ne correspond pas à la commune de scolarisation, sauf exception décrite ci-après.

### Pour les enfants non inscrits à la garderie périscolaire :

- **Le matin :**
  - Enfant habitant à Lignières-de-Touraine et se rendant à l'école de La-Chapelle-aux-Naux : l'arrêt de car est situé dans la cour de l'école Jacques Prévert (maternelle) - pas de montée dans la rue de Villandry ;
  - Enfant habitant à Lignières-de-Touraine et scolarisé à l'école Jacques Prévert (maternelle) : pas de car ;
  - Enfant habitant à Lignières-de-Touraine et scolarisé à l'école Jean Moulin (élémentaire) : pas de car ;

- Enfant habitant à La Chapelle-aux-Naux et se rendant aux écoles de Lignières-de-Touraine : car et descente à l'école Jacques Prévert pour les maternelles et à l'école Jean Moulin pour les élémentaires ;
- **Le soir :**
  - Enfant habitant à Lignières-de-Touraine et revenant de l'école de La Chapelle-aux-Naux : l'arrêt de car est situé dans la cour de l'école Jacques Prévert (maternelle) – pas de descente dans la rue de Villandry ;
  - Enfant habitant à Lignières-de-Touraine et scolarisé à l'école Jacques Prévert (maternelle) : pas de car ;
  - Enfant habitant à Lignières-de-Touraine et scolarisé à l'école Jean Moulin (élémentaire) : pas de car ; sauf si fratrie à l'école Jacques Prévert (maternelle) ou à l'école de La Chapelle-aux-Naux. L'enfant doit alors être inscrit au transport scolaire ;
  - Enfant habitant La Chapelle-aux-Naux et revenant des écoles de Lignières-de-Touraine : car et arrêt à l'école de La Chapelle-aux-Naux.

**Pour les enfants inscrits à la garderie périscolaire :**

- **Le matin :**
  - Enfant d'âge élémentaire habitant à Lignières-de-Touraine et se rendant à l'école de La Chapelle-aux-Naux : car depuis la garderie Jean Moulin (élémentaire) vers l'école de La Chapelle-aux-Naux ;
  - Enfant d'âge maternel habitant à Lignières-de-Touraine et scolarisé à l'école Jacques Prévert (maternelle) : pas de car ;
  - Enfant d'âge élémentaire habitant à Lignières-de-Touraine et scolarisé à l'école Jean Moulin (élémentaire) : pas de car ;
  - Enfant habitant à La Chapelle-aux-Naux et se rendant aux écoles de Lignières-de-Touraine : car depuis la garderie de La Chapelle-aux-Naux vers l'école Jacques Prévert (maternelle) pour les enfants d'âge maternel et l'école Jean Moulin (élémentaire) pour les enfants d'âge élémentaire ;
- **Le soir :**
  - Enfant habitant à Lignières-de-Touraine et revenant de l'école de la Chapelle-aux-Naux : car depuis l'école de La Chapelle-aux-Naux vers la garderie de l'école Jean Moulin (élémentaire) ;
  - Enfant habitant à Lignières-de-Touraine et scolarisé à l'école Jacques Prévert (maternelle) : pas de car ;
  - Enfant habitant à Lignières-de-Touraine et scolarisé à l'école Jean Moulin (élémentaire) : pas de car ;
  - Enfant habitant à La Chapelle-aux-Naux et revenant des écoles de Lignières-de-Touraine : car depuis les écoles de Lignières-de-Touraine vers la garderie de La Chapelle-aux-Naux.

**Pour rappel, les enfants qui sont domiciliés et scolarisés dans une même commune, ne prennent pas le car, sauf exception décrite ci-dessous :**

- Le soir pour ceux scolarisés à l'école Jean Moulin (élémentaire) avec descente à l'école Jacques Prévert (maternelle) si fratrie à l'école maternelle. Ainsi, les parents peuvent récupérer leurs enfants à l'école Jacques Prévert (maternelle) à 16h33. L'enfant doit alors être inscrit au transport scolaire ;
- Le soir pour ceux scolarisés à l'école Jean Moulin (élémentaire) avec descente à l'école Jacques Prévert (maternelle) si fratrie à l'école de La Chapelle-aux-Naux. Ainsi, les parents peuvent récupérer leurs enfants à l'école Jacques Prévert (maternelle) à 16h53. L'enfant est alors pris en charge à la petite garderie de Kathy à l'école Jacques Prévert (maternelle) jusqu'à 16h53 et doit être inscrit au transport scolaire. **Attention** : la petite garderie est gratuite et s'arrête à l'arrivée du car provenant de La Chapelle-aux-Naux, soit 16h53. En cas de retard des parents, l'enfant sera confié aux agents de la garderie périscolaire et le temps sera facturé.

## Personnel travaillant au sein des écoles, restaurants scolaires et garderies périscolaires

Les agents des écoles travaillent en équipe pour le bien-être des enfants qui leur sont confiés.

- **Classes maternelles :**
  - Kathy TESSIER, ATSEM en Petite Section
  - Olivia DUFAY, ATSEM en Moyenne Section
  - Isabelle DE LOPPINOT, ATSEM en Grande Section
  
- **Restaurants scolaires :**
  - Marie-Reine FOULONNEAU et Marie-Line BUTON à la cantine de La Chapelle-aux-Naux pour les classes CP et CE1
  - Pascale BRUNEAU, Karine BRIZARD, Émilie ROBINEAU, Patricia ROBERT et Olivia DUFAY à la cantine Jacques Prévert de Lignières-de-Touraine pour les classes PS, MS et GS
  - Sandra GUEDES, Sonia GUÉRIN et Gwendoline CHATEL à la cantine de Jean Moulin de Lignières-de-Touraine pour les classes CE2, CM1 et CM2
  
- **Garderie :**
  - Delphine CHUAT - Directrice de la garderie du RPI
  - Émilie ROBINEAU et Alicia GARNON à la garderie Jacques Prévert pour accueillir les enfants des classes maternelles qui habitent à Lignières-de-Touraine
  - Karine BRIZARD et Gwendoline CHATEL à l'école Jean Moulin pour accueillir les enfants des classes élémentaires qui habitent à Lignières-de-Touraine
  - Marie-Reine FOULONNEAU et Aurélie GRENIER pour accueillir les enfants d'âge maternel et élémentaire qui habitent à La Chapelle-aux-Naux

## Numéros de téléphones utiles

- **Mairies :**
  - La Chapelle-aux-Naux : 02 47 96 80 36  
Informations : [contact@mairie-lachapelleauxnaux.fr](mailto:contact@mairie-lachapelleauxnaux.fr)
  - Lignières-de-Touraine : 02 47 96 72 13  
Informations et annulations cantine : [mairie@lignieresdetouraine.fr](mailto:mairie@lignieresdetouraine.fr)
  
- **Écoles :**
  - La Chapelle-aux-Naux : 02 47 96 78 20
  - Lignières-de-Touraine :
    - . Jacques Prévert (maternelle) : 02 47 96 52 02
    - . Jean Moulin (élémentaire) : 02 47 96 75 18
  
- **Restaurants scolaires :**
  - La Chapelle-aux-Naux : 02 47 96 57 51
  - Lignières-de-Touraine :
    - . Cantine Jean Moulin : 02 47 96 03 20
    - . Cantine Jacques Prévert : 02 47 96 52 53
  
- **Garderie périscolaire : 06 82 68 35 10**

**Très belle année scolaire à tous**